

# AGENCE NATIONALE DE LA METEOROLOGIE DU MALI (MALI-METEO)



Direction Nationale de la Météorologie (Photos Birama Diarra)  
Siège , route de l'aéroport Bamako-Sénou

Site Web : [WWW.Mali-Meteo.net](http://WWW.Mali-Meteo.net); Email: [dnm@afribone.net.ml](mailto:dnm@afribone.net.ml); tel 20 20 64 02 ; fax 20 20 21 10

## 1 Historique de la Météorologie au Mali

Le Mali (ex-Soudan Français) s'est ouvert très tôt à la météorologie. Les premiers postes de relevés météorologiques ont été créés à Kayes en 1895, Tombouctou en 1897 et Nioro du Sahel en 1900 pendant la pénétration coloniale. C'est en 1930 que le Service Météorologique du Soudan Français a été créé. Il était rattaché au Service Météorologique de l'Afrique Occidentale Française (AOF), dont la Direction Fédérale de la Météorologie était à Dakar (Sénégal).

En 1937, le réseau des stations d'observations météorologiques fut créé avec un Service de prévisions aéronautiques qui fournissait des informations météorologiques pour le vol et le trajet des avions, notamment sur les axes Bamako-Tombouctou et Bamako-Gao y compris le trajet Bamako-Dakar.

Ces stations d'observations météorologiques souvent appelées « postes » étaient tenues par du personnel civil de l'administration des travaux publics ou par du **personnel militaire** avec un personnel d'encadrement français jusqu'à l'indépendance du pays en 1960.

Après cette date, la relève du personnel d'encadrement français fut assurée progressivement par du personnel malien.

Au lendemain donc de l'indépendance du pays, la Météorologie qui ne s'occupait alors que des aspects aéronautiques a constitué une Division de l'Aviation Civile. Ainsi, avec l'adhésion du Mali à l'ASECNA (Agence pour la Sécurité de la Navigation Aérienne en Afrique et à Madagascar) en 1965, le Service Météorologique National lui fut confié dans le cadre de Contrat Particulier signé entre le Mali et cette Agence.

Le Service Météorologique a été, par la suite, élevé au rang de Service National rattaché à la Direction Nationale des Transports suite au Décret N°19/PG-RM du 19 Janvier 1968 portant Organisation de la Direction Nationale des Transports et l'Arrêté N°668/MTTT/CAB/DNT2 du 16 Septembre 1969 portant organisation du Service Météorologique du Mali.

En 1972, la Direction Nationale des Transports a été transformée en Office National des Transports et de ce fait le Service Météorologique est resté directement rattaché au Ministère des Transports tout en restant confié et géré par l'ASECNA à travers la Convention de Dakar et le Contrat Particulier. Ainsi, les activités météorologiques nationales étaient dirigées par un chef de service exploitation météorologique.

En 1979, la Direction Nationale de la Météorologie a été créée par l'Ordonnance N° 79-9/CMLN du 19 Janvier 1979. Elle a été par conséquent chargée de toutes les activités météorologiques du Mali y compris l'exploitation des activités météorologiques confiées à l'ASECNA, dans le cadre de la coopération internationale.

C'est dans ce contexte que le Directeur National de la Météorologie était confondu au Chef de Service exploitation météorologique à l'ASECNA.

La Direction Nationale de la Météorologie supervisait alors toutes les activités météorologiques du pays y compris le renforcement et l'intensification des activités climatologiques et des activités spécifiques notamment, l'agrométéorologie en vue de fournir de l'assistance au développement de l'agriculture comme dans le cadre de l'aéronautique, etc....

Suite à la séparation en 1993, des fonctions de la Direction Nationale de la Météorologie et du Service Exploitation de la Météorologie de l'ASECNA, l'Ordonnance de 1979 fut relue et remplacée par la Loi N°93-009 du 11 février 1993.

Pour une gestion performante des activités météorologiques dans l'environnement socio-économique actuelle du Mali, la Direction Nationale de la Météorologie a été érigée en Agence Nationale de la Météorologie en 2012.

## 2 Création, mission et fonctionnement

L'Agence Nationale de la Météorologie du Mali (MALI-METEO) a été créée par l'Ordonnance n° 2012-004/P-RM du 24 février 2012, ratifiée par la Loi n°2012-049 du 30 novembre 2012.

MALI-METEO a pour mission l'observation et l'étude du temps, du climat et des constituants atmosphériques de l'environnement en vue d'assurer la sécurité des personnes et des biens et de contribuer au développement socio-économique du Mali par la fourniture d'informations et services appropriés aux différents usagers de tous les secteurs d'activités socio-économiques tels que l'aéronautique, l'agriculture, les bâtiments et travaux publics, la santé, les ressources en eau, l'énergie, la protection civile etc.

Elle participe à l'élaboration de la politique nationale en matière de météorologie en assure la mise en œuvre et le suivi.  
*A ce titre son autorité s'exerce sur l'ensemble des activités météorologiques du Mali, y compris les stations*

**Dr Kader M'Piè DIARRA** a été nommé par décret N°2012 165/P-RM du 12 mars 2012 Directeur Général de MALI-METEO.



## 3 Principales activités de l'Agence Nationale de la Météorologie

Les axes prioritaires pour le développement de l'Agence MALI-METEO concernent essentiellement:

- le renforcement du réseau de collecte des données météorologiques composé de 19 stations synoptiques, 50 stations agroclimatiques, 200 postes pluviométriques, 2 stations en altitude, 4 radars météorologiques, 1 station de réception d'imageries satellitaires ;
- les Applications de la météorologie aux secteurs socio-économiques sensibles aux conditions météorologiques, notamment l'assistance à la navigation aérienne, à l'Agriculture, aux BTP, à la santé, à l'énergie, à la protection civile etc.. ;
- le Programme de pluies provoquées ;
- les Changements climatiques et leurs impacts sur le développement socio-économique du pays à la recherche et la formation ;
- le développement d'une stratégie de communication ;
- la modernisation des systèmes de gestion de base des données ;
- le renforcement des moyens de Télécommunication et des échanges de données au niveau national et international ;
- le Cadre National des Services Climatiques (CNSC) permettant de mettre en place une bonne base de coordination et de communication relatives à la fourniture et à l'utilisation des informations climatologiques aux bénéficiaires de tous les usagers.



Station d'observation météorologique